



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



25093150

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

10 JUL. 2025

Le Greffier

N° d'entreprise : **0471 397 135**

Nom

(en entier) : **L. LOUYET**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**

Adresse complète du siège : **Rue de Mons 80 - 6000 Charleroi**

Objet de l'acte : **PROJET DE FUSION**

Conformément aux articles 12:7,1°/12 :7, 2° et 12:50 du Code des sociétés et des associations, les organes de gestion la SA L. Louyet, la SRL G.A.M. IMMO et la SA Quevrain Management ont établi de commun accord un projet de fusion dans lequel il est proposé l'absorption de la SRL G.A.M. IMMO et la SA Quevrain Management par la SA L. Louyet. La transaction proposée répond à des besoins légitimes de caractère financier et économique.

I. PARTIES CONCERNÉES ET OPÉRATION ENVISAGÉE

1.1. Parties concernées

a) L. LOUYET, une société anonyme de droit belge, dont le siège est situé à 6000 Charleroi, Rue de Mons 80, et inscrite au registre des personnes morales du Hainaut (Division Charleroi) sous le numéro d'entreprise TVA BE 0471.397.135.

Ci-après dénommée la « société absorbante »

b) G.A.M. IMMO, une société à responsabilité limitée de droit belge, dont le siège se situe à 6723 Habay-la-Vieille, Route de Gérasa 9, inscrite auprès de la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0662.907.007, RPM Liège (Division Arlon).

c) QUEVRAIN MANAGEMENT, une société anonyme de droit belge, dont le siège se situe à 5101 Erpent, Chaussée de Marche 555, inscrite auprès de la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0447.644.211, RPM Liège (Division Namur).

Ci-après dénommées les « sociétés absorbées »

1.2. Opération envisagée

L'opération proposée est la fusion par absorption de la SRL G.A.M. IMMO et la SA Quevrain Management, sociétés absorbées, par L. Louyet SA, société absorbante.

Les organes de gestion des sociétés appelées à fusionner s'engagent à faire tout ce qui est en leur pouvoir afin de réaliser, une fusion par absorption, conformément aux articles 12:7,1°/12 :7, 2° et 12:50 du Code des sociétés et des associations, par laquelle l'ensemble du patrimoine, tant les droits que les obligations, des sociétés absorbées, la SRL G.A.M. IMMO et la SA Quevrain Management, seront transférés à L. Louyet, suivant les conditions mentionnées ci-après.

Ce projet sera soumis à l'approbation de chacune des assemblées générales extraordinaires des actionnaires des sociétés appelées à fusionner, et déposé auprès du greffe du tribunal d'entreprise compétent, par chaque société appelée à fusionner, au moins six semaines avant la tenue de ces assemblées et ce conformément à l'article 12 :24 du Code des sociétés et associations.

II. LA DÉSIRABILITÉ DE LA FUSION PAR ABSORPTION

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/07/2025 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Les organes de gestion soulignent que la fusion est motivée par des motifs économiques valables.

La fusion projetée s'inscrit dans le cadre de la stratégie de croissance poursuivie par la société L. Louyet. Cette dernière applique une politique d'expansion ambitieuse et a, dans ce contexte, procédé à l'acquisition de plusieurs sociétés opérationnelles (Louyet JLR HABAY (anciennement Jaguar Thiry) et Garage Quevrain), lesquelles étaient jusqu'alors détenues par différentes sociétés mères intermédiaires (les sociétés absorbées).

Ces sociétés mères, n'ont aujourd'hui plus de fonction économique ou opérationnelle justifiable dans la structure du groupe Louyet. Leur maintien engendre une complexité administrative inutile, ainsi qu'une charge organisationnelle et financière non optimale.

L'opération envisagée vise donc à rationaliser la structure du groupe Louyet en absorbant les sociétés G.A.M. IMMO et Quevrain Management. Cette opération permettra :

- une simplification de l'organigramme du groupe ;
- une réduction des coûts de gestion et de gouvernance ;
- une amélioration de la transparence financière ;
- et une plus grande agilité stratégique pour le pilotage du groupe.

L'opération envisagée est dès lors considérée comme opportune, cohérente avec les objectifs à long terme du groupe Louyet, et conforme à l'intérêt sociétal des entités concernées.

Cela montre indéniablement que la transaction a été motivée par des considérations d'ordre commercial, à la suite desquelles elle peut être mise en œuvre avec neutralité fiscale.

III. FORME JURIDIQUE – DÉNOMINATION – OBJET – SIÈGE DES SOCIÉTÉS APPELÉES À FUSIONNER

3.1. G.A.M. IMMO SRL et QUEVRAINE MANAGEMENT SA: sociétés absorbées

3.1.1. G.A.M. IMMO SRL

La société a été constituée, suivant acte reçu par le notaire Maître Florence SCHMIT, dont l'étude est sise à Etalle, le 21 septembre 2016, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 5 octobre suivant, sous le numéro 16137293.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Le siège de la société est sis 6723 Habay-la-Vieille, Route de Gérasa 9.

La société revêt la forme d'une société à responsabilité limitée. Elle est dénommée G.A.M. IMMO.

La société a pour objet:

« La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, soit pour elle-même soit pour compte de tiers ou en participation avec des tiers :

1. la gestion au sens large de toutes sociétés ou entreprises de droit belge ou de droit étranger, commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, ainsi que le contrôle de leur gestion ou la participation à celle-ci par la prise de tous mandats au sein desdites sociétés ou entreprises, en ce compris un mandat de liquidateur.

a) la participation à la création et au développement d'entreprises industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières et l'apport de tout concours sous la forme jugée la plus appropriée, prêts, financement, garanties, participation au capital, ainsi que tous services de conseil, d'étude, d'avis et tous actes techniques, financiers, commerciaux, stratégiques et/ou administratifs ;

b) toutes prestations de service et tous mandats sous forme d'études, de conseil en matière économique, d'analyse financière et d'étude de marche, gestion d'entreprises, d'organisation, d'expertises, d'actes techniques de conseils et d'avis financiers, techniques, commerciaux, stratégiques, administratifs au sens large du terme. A cet effet, la société peut collaborer ou prendre part ou prendre intérêt dans d'autres entreprises, directement ou indirectement, de quelque manière que ce soit ;

c) d'exécuter tous mandats d'administrateurs, gérant ou liquidateur auprès de sociétés tierces, assister et rendre tous services de nature administrative, commerciale et financière et tous autres services de nature similaire, propres à développer les activités de la société et en général, tous mandats et fonction se rapportant directement ou indirectement à son objet social;

d) l'acquisition par voie d'achat, de souscription, d'échange ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de toute autre manière, d'actions, d'obligations, de bons et de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, l'exploitation, la mise en valeur, l'aliénation de ces titres et valeurs mobilières;

e) toute activité de gestion, d'administration de liquidation, de direction, et d'organisation, sous quelque forme que ce soit. Elle pourra assurer la gestion journalière et la représentation dans les opérations relevant de cette gestion des affaires ;

f) toute participation au conseil, à l'assistance et à la surveillance interne des sociétés et entreprises dans lesquelles elle a investi, sous quelque forme que ce soit, dans les matières d'expertise de la société, évoquées dans le présent objet social ;

2. l'achat, l'échange, la vente, la prise en location et en sous-location, ainsi que la cession en location et en sous-location, le tout avec ou sans option d'achat, l'exploitation et l'entretien de maisons, appartements, bureaux, magasins, fonds de commerce, terrains, terres et domaines, et de manière générale, de tous biens immobiliers, ainsi que toutes opérations de financement.

Elle pourra ériger toutes constructions pour son compte ou pour compte de tiers, en tant que maître de l'ouvrage ou entrepreneur général, et effectuer, éventuellement aux biens immobiliers, des transformations et mises en valeur ainsi que l'étude et l'aménagement de lotissements y compris la construction de routes et égouts; souscrire des engagements en tant que conseiller en construction (études de génie civil et des divers équipements techniques des immeubles); acheter tous matériaux, signer tous contrats d'entreprises qui seraient nécessaires; réaliser toutes opérations de change, commission et courtage, ainsi que la gérance d'immeubles.

Elle peut acheter, exploiter et construire tant pour elle-même que pour des tiers, par location ou autrement, tous parkings, garages, station-service et d'entretien.

3. la conception, l'invention, la fabrication, la construction, l'importation, l'exportation l'achat et la vente, la distribution, l'entretien, l'exploitation tant en nom propre qu'en qualité d'agent, de commissionnaire ou de courtier:

a) de tout bien immobilier accessoire aux biens immobiliers visés au numéro un;

b) de parcomètres, ainsi que de tous autres appareils destinés à contrôler, empêcher ou limiter le stationnement de véhicules, tant sur la voie publique que dans les propriétés privées;

c) de tous véhicules et machines à moteur, de tous accessoires de pièces de rechange, d'essence, d'huile, de pneumatiques et de tous articles généralement quelconques de garage.

4. L'achat, la vente et la gestion au sens le plus large du terme d'œuvres d'arts et d'objets de collection.

5. La prestation de tous services dans le cadre de son objet, y compris la gestion de patrimoine.

6. La société peut réaliser son objet en tous lieux, de toutes manières et suivants les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

A cet effet elle peut notamment accomplir tous actes généralement quelconques nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social des sociétés dont elle exerce ou contrôle la gestion, ou à la gestion desquelles elle participe, ainsi que les actes imposés par la loi aux dites sociétés, eu égard à leur objet social.

Elle peut, en outre, sous réserve de restrictions légales, faire toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

La société peut également s'intéresser par voie de fusion, scission, apport de branche d'activité, apport d'universalité, apport partiel d'actif ou de toute autre manière, à toute entreprise ou société ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe au sien, ou de nature à le favoriser ou à le développer. Elle peut encore gérer son propre patrimoine et s'intéresser par toutes voies de droit au développement de celui-ci.

Les capitaux propres statutairement indisponible s'élèvent à un million huit cent cinquante-quatre mille sept cent soixante euros et quarante-cinq centimes (1.854.760,45 EUR). Ils sont représentés par nonante-neuf (99) parts sans valeur nominale, intégralement libérées, représentant chacune un nonante-neuvième de l'avoir social.

La société est inscrite au registre des personnes morales de Liège (Division Namur) sous le numéro d'entreprise TVA BE 0662.907.007.

L'exercice social de la société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre suivant.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires se réunit le premier samedi du mois de juin à 15 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tient le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'organe de gestion de la société est composé d'un administrateur unique:

-L. FOR L, société à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège à 6540 Lobbes, rue des Carrières 19. Avec pour représentant permanent Monsieur Laurent LOUYET.

-L. LOUYET, une société anonyme de droit belge, ayant son siège à 6000 Charleroi, Rue de Mons 80. Avec pour représentant permanent Monsieur Léon LOUYET.

3.1.2. QUEVRAIN MANAGEMENT SA

Société constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Caroline Remon à Jambes le 16 juin 1992 dont un extrait a été publié aux annexes du Moniteur Belge du 10 juillet suivant sous le numéro 920710-652.

Dont les statuts ont été modifiés aux termes des assemblées générales dont les procès-verbaux ont été dressés par :

-Le notaire Caroline Remon précitée le 23 décembre 1998 dont un extrait a été publié aux annexes du Moniteur Belge du 15 janvier suivant sous le numéro 990115-17 ;

-Le notaire Caroline Remon précitée le 23 avril 2001 dont un extrait a été publié aux annexes du Moniteur Belge du 18 mai suivant sous le numéro 20010518-368 ;

-Le notaire Caroline Remon précitée le 30 juillet 2008 dont un extrait a été publié aux annexes du Moniteur Belge du 10 septembre suivant sous le numéro 2008.09.10-0145904 ;

-Le notaire Antoine Declairfayt à Assesse le 5 octobre 2023, dont un extrait a été publié aux annexes du Moniteur Belge du 10 octobre suivant sous le numéro 23404826.

Le siège de la société est sis 5101 Erpent, Chaussée de Marche 555.

La société revêt la forme d'une société anonyme. Elle est dénommée QUEVRAIN MANAGEMENT.

1.La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou pour compte de tiers, le cas échéant, dans le cadre d'un partenariat public et/ou privé, l'accomplissement des activités suivantes :

- toutes opérations de promotion ou de développement immobilier, en ce compris le management immobilier, l'initiation, la coordination, l'accompagnement et le suivi de tout projet ou de toute procédure d'urbanisation, de réaménagement, de réhabilitation, de transformation, de rénovation, de traitement, d'assainissement, de gestion et de suivi, notamment en matière de pollutions, le cas échéant, en postulant l'octroi d'agréments ou d'autorisations administratives ;

- l'achat, l'échange, la vente, la prise en possession, en concession ou en location (et en sous-location), la cession ou la constitution de tous droits réels ou personnels, civils ou administratifs, le tout avec ou sans option, le cas échéant, dans le cadre de structururations complexes, ainsi que l'exploitation, la réfection et l'entretien de tous biens immobiliers, bâtis ou non, ou encore de volumes (maisons, appartements, bureaux, magasins, terrains, terres et domaines) ;

- toutes opérations de financement liées à ces actes ou opérations, dont le leasing immobilier ;

- la conclusion de tous contrats ou associations relatifs à la construction ;

- l'accomplissement de tous travaux ou ouvrages, pour son compte ou pour compte de tiers, en tant que maître de l'ouvrage, maître d'ouvrage délégué ou même, entrepreneur, ainsi que l'acquisition, la vente et le courtage de tous matériaux, outils, machines ou appareils liés à la construction.

2.La société a également pour objet, sans préjudice du respect des règles édictées en matière d'accès à la profession ou encore, de réglementation d'activités :

- la prise de participation dans toutes entreprises, sous la forme de capital à risque ou non, la gestion et la valorisation de ces participations, notamment par la stimulation, la planification et la coordination du développement des sociétés, associations, établissements dans lesquels elle détient une participation ;

- l'achat, la vente, la cession et l'échange, à titre personnel ou fiduciaire, seul ou en association, avec ou sans démembrement, de toutes valeurs mobilières, actions, parts sociales, obligations, fonds d'Etat, et de tous droits mobiliers et immobiliers, incluant notamment mais non exclusivement des actions et parts belges ou étrangères, cotées ou non, à titre provisoire ou permanent ; des obligations, bons de caisse, warrants, options et titres analogues ; des métaux précieux, des œuvres d'art, tableaux, meubles et bibelots, des terrains et constructions, en général toute valeur mobilière et immobilière ;

- l'exercice des mandats ou fonctions d'administrateur, de gérant, de liquidateur de toute personne morale, sans exception ;

- elle a également pour objet les activités de management et de consultance ainsi que les prestations administratives, les services, fournitures et prestations d'un bureau de dactylographie, de gestion, d'étude, d'organisation, de conseil, d'intermédiaire en matières immobilières et commerciales, fiscales et sociales ainsi que toutes affaires et opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet ;

- dispenser des avis financiers, techniques, commerciaux, sociaux, juridiques ou administratifs dans le sens le plus large du terme ainsi que dans le domaine de la création, l'organisation, l'exploitation, la

transmission et le fonctionnement des entreprises au point de vue financier, administratif, commercial, technique ou autres ; à l'exception des conseils de placement d'argent et autres ;

- l'octroi de tous financements, prêts, avances et garanties, ainsi que la réalisation de toutes opérations financières.

- elle peut encore s'intéresser par toutes voies, dans toutes affaires ou activités entrepreneuriales, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui soient de nature à favoriser le développement, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits et même s'associer ou fusionner avec elles ou encore participer à toute opération de restructuration avec elles.

3. La société a également pour objet pour son propre compte, pour compte de tiers ou en participation, en Belgique et à l'étranger :

- l'exploitation d'un commerce de détail en véhicules neufs et d'occasion, lubrifiant, carburant, ainsi qu'un commerce en gros et détail en pièces détachées et d'accessoires pour véhicules automobiles, la vente, la fabrication, et la location de remorques tout usage ;

- l'exploitation d'un atelier de carrosserie et réparation de véhicules automobiles et à moteur ;

- en bref, tout ce qui se rapporte directement ou non à l'exploitation d'un garage ;

- Toutes opérations en relation avec des programmes de financement de l'activité de location de véhicules automobiles ainsi que de véhicules motorisés à deux ou trois roues, et notamment la constitution de suretés sur les actifs en vue de garantir des obligations découlant de tels programmes de financement.

- La société pourra aussi faire toutes opérations de vente à tempérament pour véhicules, toutes opérations immobilières ainsi que la fabrication, le commerce en gros ou en détail de produits d'entretien, entreprise autonome de fabrication de dérivés divers de pétrole. La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits.

L'ensemble de ces actes ou activités sont toujours menées dans les limites et le respect des règles régissant l'accès la profession ou encore, l'exercice de certaines activités réglementées.

Le capital est fixé à soixante-deux mille deux cent cinquante euros (62.250,00 €) et est représenté par cent cinquante (150) actions sans désignation d'une valeur nominale, qui sont intégralement souscrites et entièrement libérées, Chaque action représente la cent cinquantième partie (1/150) de l'avoir social.

La société est inscrite au registre des personnes morales de Liège (Division Namur) sous le numéro d'entreprise TVA BE 0447.644.211.

L'exercice social commence le premier avril et se termine le trente-et-un mars de l'année suivante.

L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement le deuxième vendredi du mois de septembre à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée a lieu le premier jour ouvrable suivant, à la même heure.

L'organe de gestion de la société est composé comme suit :

- L. FOR L, société à responsabilité limitée de droit belge, ayant son siège à 6540 Lobbès, rue des Carrières 19. Avec pour représentant permanent Monsieur Laurent LOUYET ;

- L. LOUYET, une société anonyme de droit belge, ayant son siège à 6000 Charleroi, Rue de Mons 80. Avec pour représentant permanent Monsieur Léon LOUYET.

L'administrateur L. FOR L SRL est également désigné en tant qu'administrateur-délégué de la société.

3.2. L. Louyet SA: société absorbante

La société a été constituée suivant acte reçu par le Notaire Philippe GANTY, dont l'étude est sise à Mont-sur-Marchienne, le 1er mars 2000, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 17 mars suivant, sous le numéro 20000317-408.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le Notaire Sophie LEFEVRE, dont l'étude est sise à Mont-sur-Marchienne, le 11 octobre 2024, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 10 décembre suivant, sous le numéro 24173948.

Le siège de la société est sis à 6000 Charleroi, Rue de Mons 80.

La société revêt la forme d'une société anonyme. Elle est dénommée L. LOUYET.

La société a pour objet, en Belgique et à l'étranger :

« L'activité de garagiste-réparateur, négociant en véhicules d'occasion, carrossier-réparateur et commerçant de détail ; toujours dans le même cadre d'activités : l'activité de courtier de crédit. La vente de véhicules neufs.

La vente, la représentation, le garage, l'exposition publique et privée, l'entretien, la réparation de tous véhicules à moteur et autres, ainsi que la vente et la réparation de tous accessoires s'y rapportant ;

La vente des huiles et de tous carburants.

Elle peut réaliser toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou de nature à en favoriser la réalisation et le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de souscription, de cession, de participation, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations et entreprises, tant en Belgique qu'à l'étranger.

Elle pourra se porter garant ou caution pour une société de son groupe. Elle peut également exercer les fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés ».

Le capital est fixé à cent septante mille euros (170.000,00 EUR) et est représenté par cinq mille (5.000,00) actions avec droit de vote, sans mention de valeur nominale, numérotés de 1 à 5000, représentant chacune 1/5000ièmes du capital, entièrement libérées.

La société est inscrite au registre des personnes morales du Hainaut – division Charleroi sous le numéro d'entreprise TVA BE 0471.397.135.

L'exercice social de la société commence le 1er octobre pour se terminer le 30 septembre de l'année suivante.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires se réunit le deuxième vendredi du mois de mars à 16 heures. Si ce jour est un dimanche ou un jour férié légal, l'assemblée se tient le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Le conseil d'administration de la société est composé des personnes suivantes:

- Monsieur Léon LOUYET;
- Madame Brigitte Thys ;
- La société à responsabilité limitée L FOR L, ayant comme représentant permanent Monsieur Laurent LOUYET;

Les administrateurs prénommés sont également désignés en tant qu'administrateurs-délégués de la société.

Le commissaire est BDO Réviseurs d'entreprises, dont le siège est situé à The Corporate Village, Da Vincilaan 9 Bus E6 à Zaventem, représentée par Monsieur Rodrigo ABELS, réviseur d'entreprises.

IV. REMUNERATIONS

Les actions que la société absorbante L. LOUYET SA déclare posséder dans :

- (i) la société absorbée G.A.M. IMMO SRL, soit 99 actions
- (ii) la société absorbée QUEVRAIN MANAGEMENT SA, soit 150 actions

ne sont pas échangées, conformément à l'article 12:57 du Code des sociétés et des associations.

Conformément au Code des sociétés et des associations, ce transfert ne donne lieu à aucune attribution d'actions, toutes les actions des sociétés absorbées étant détenues par la société absorbante. Les registres d'actions des sociétés absorbées seront immédiatement détruits par le conseil d'administration de la société absorbante et ce après approbation de l'opération par les assemblées générales des sociétés.

Il n'est pas question d'une quelconque soulte en espèces.

V. RÉTROACTIVITÉ COMPTABLE ET FISCALE / PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

Les opérations des sociétés G.A.M. IMMO et QUEVRAIN MANAGEMENT seront considérées du point de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de L. LOUYET SA à partir du 01/07/2025.

Les actions des sociétés absorbées étant toutes détenues par la société absorbante comme dit ci-dessus, il n'est pas question de devoir déterminer une date de départ pour le droit de participation aux bénéfices.

Il n'est par ailleurs pas question d'un quelconque droit spécial, ni d'avantage particulier attribué aux membres des organes de gestion des sociétés appelées à fusionner.

VI. EMOLUMENTS ATTRIBUÉS AU COMMISSAIRE OU AU RÉVISEUR POUR LA RÉDACTION DU RAPPORT PRÉVU À L'ARTICLE 12 :26

Les organes de gestion estiment que les actionnaires de chaque société concernée décideront à l'unanimité, ce point devant faire l'objet d'un vote après lors des assemblées générales, de renoncer aux rapports prévues aux articles 12 :25 et 12 :26 du CSA. Par conséquent, l'article 12 :24, 7°, n'est pas d'application.

VII. CERTIFICATS DE SOL

La société absorbée G.A.M. IMMO est propriétaire du bien immobilier suivant:

- Une parcelle de bois sise au lieu-dit « Momont », cadastré selon extrait récent de la matrice cadastrale, numéro sous le numéro 2012B P0000, section A, pour une contenance de 01ha 55a 30ca.

La société absorbée déclare avoir demandé un certificat de sol concernant les biens au SPW environnement – Département du Sol et des Déchets et en avoir communiqué le contenu à la société absorbante.

Le certificat de sol est joint au présent projet de fusion en tant qu'annexe.

VIII. DIVERS

Il est stipulé que le présent procès-verbal sera signé soit par voie électronique, soit au moyen d'une signature numérisée.

Monsieur Laurent Louyet, représentant de l'administrateur L FOR L SRL, signera l'original « pour copie conforme » afin de satisfaire aux conditions de publication du présent rapport.

IX. PROCURATION

Une procuration est accordée à A. Schets & Partners Belastingconsulenten – Accountants NV, ayant son siège à Drie Fonteinenstraat 36 – 1600 Sint-Pieters-Leeuw, et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0420.048.305, RPM Bruxelles (NL), représentée par Monsieur Alain Chrispeels ou Monsieur Sven Malderie, avec pouvoir de substitution, pour accomplir les formalités de publication du présent projet aux annexes du Moniteur Belge.

Conformément à l'article 12:50 du Code des Sociétés et Associations, le dépôt doit avoir lieu six semaines au moins avant la décision de fusion.

Le présent projet a été rédigé le 04/07/2025, à Charleroi, en 4 exemplaires. Les administrateurs reconnaissent avoir reçu deux exemplaires signés, dont un est destiné pour la société et l'autre pour le dépôt auprès au greffe du tribunal compétent (dossier de société).

Alain Chrispeels
Mandataire